

# Communauté de Communes de Charente Limousine

8, Rue Fontaine des Jardins  
16 500 CONFOLENS

Tél : 05.45.84.14.08  
Fax : 05.45.85.58.38

## SEANCE DU BUREAU

**15 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, **le 15 janvier**, les membres du bureau communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par la Président, conformément aux articles L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales et au vu de la délibération du 29 septembre 2021 donnant délégations au Président et bureau communautaire.

### Ordre du jour

- Zone communautaire de Lessac – vente de terrains au profit de la SCI VF IMMO 16
- Zone de la Croix Saint Georges, commune de Confolens – vente de terrains au profit de le SCI RG HILLY

### Contrôle du quorum

Présents : Benoit SAVY, Jean Luc DEDIEU, Michèle TERRADE, Eric PINAUD, Jean Noël DUPRE, Jean Marie TRAPATEAU, Manuel DESVERGNE Nathalie LANDREVIE, Benoit GAGNADOUR, Sandrine PRECIGOUT

Excusé : Philippe BOUYAT.

### 1. Zone communautaire de Lessac – vente de terrains au profit de la SCI VF IMMO 16 Del2025\_001

La société VF IMMO 16 souhaite procéder à l'acquisition de la parcelle n°1395, d'une contenance de 82 m<sup>2</sup>, située commune de Lessac afin de pouvoir accéder plus facilement au terrain voisin précédemment acquis (parcelle 1389). Ce terrain est situé sur la ZAE du Cluzeau, commune de Lessac.

Le prix de vente est établi à 4,50 euros HT par m<sup>2</sup>, soit un prix de vente total pour cette parcelle de 369 euros HT, auquel s'ajoute la TVA pour un montant de 73.8 euros, soit un prix de vente total de 442.80 euros TTC.

#### Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- **AUTORISE** la vente au profit de la société VF IMMO 16, ou à toute entreprise portant le projet pour son compte, de la parcelle numérotée 1395, d'une contenance de 82 m<sup>2</sup>, pour un montant total TTC de 442.80 euros,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

*La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers*

<b>Voix pour</b>	<b>10</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

## **2. Zone de la Croix saint Georges commune de Confolens – Vente de terrains au profit de la SCI RG HILLY**

**Del2025\_002**

La SCI RG HILLY souhaite procéder à l'acquisition des parcelles D417c et D416a, d'une contenance de respectivement 380 m<sup>2</sup> et 251 m<sup>2</sup>. Ces terrains sont situés zone de la Croix St-Georges à Confolens, et vise à faciliter l'accès à la parcelle commerciale voisine.

Le prix de vente est établi à 4,50 euros HT par m<sup>2</sup>, soit un prix de vente total pour les deux parcelles de 2839,50 euros HT, auquel s'ajoute la TVA pour un montant de 567,9 euros, soit un prix de vente total de 3407,4 euros TTC.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :**

- **AUTORISE** la vente au profit de la SCI RG HILLY, ou à toute entreprise portant le projet pour son compte, des parcelles numérotés D417c, d'une contenance de 380 m<sup>2</sup>, et D416a, d'une contenance de 251 m<sup>2</sup>, soit une contenance totale de 631 m<sup>2</sup>, pour un montant total TTC de 3407.4 euros,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

*La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers*

<b>Voix pour</b>	<b>10</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--